

Fédération des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Forestiers et Ruraux - Bretagne

Taxation du GNR sur les travaux de débroussaillages (notamment voiries)

La Fédération poursuit son action pour éviter le passage au gasoil Blanc dans les matériels de débroussaillage au 1er juillet 2020.

L'article 16 de la Loi de Finances 2020 prévoit une taxation des matériels. Ce qui va entraîner un surcoût de 15 % des travaux de débroussaillage des voiries pour les communes.

Vous trouverez en **annexes 2 à 4**, le courrier adressé à **Monsieur Bruno LEMAIRE** le 17 juin dernier afin d'annuler l'application de cette mesure fiscale, **l'article 16 du Projet de Loi de Finances 2020** ainsi que **la liste des engins de chantier exclus du bénéfice du tarif de TICPE des carburants agricoles**.